

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

**LOGEMENTS PROMOTIONNELS PUBLICS (LPP)
DESTINES A LA COMMUNAUTE ALGERIENNE ETABLIE
A L'ETRANGER.**

Décembre 2017

MODALITES DE SOUSCRIPTION

SOMMAIRE :

- 1-Critères d'éligibilité**
 - 2 -Composition du dossier de souscription**
 - 3 -Spécifications techniques des logements LPP**
 - 4 -Prix des logements LPP**
 - 5 -Modalités de paiement.**
 - 6 -Textes réglementaires**
-

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville compte réserver un quota de logements promotionnels publics en direction de la communauté algérienne établie à l'étranger selon le mode opératoire suivant :

1-CRITERES D'ELIGIBILITE :

Ces logements sont destinés aux acquéreurs non résidents remplissant les conditions suivantes :

- > Ne pas posséder ou n'ayant pas possédé en toute propriété, ni eux ni leur conjoints sur le territoire algérien :
 - Un bien à usage d'habitation, à l'exception d'un logement de type f1
 - Un lot de terrain à bâtir
 - Ne pas avoir bénéficié d'une aide financière de l'Etat pour l'acquisition ou la construction d'un logement.

2-COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUSCRIPTION A UN LOGEMENT PROMOTIONNEL PUBLIC :

Le dossier de demande d'acquisition d'un logement promotionnel public est transmis par le postulant à l'Entreprise Nationale de Promotion Immobilière (par abréviation ENPI) par tout moyen.

Pour les pièces composant le dossier, il y a lieu de consulter le site WEB de l'ENPI (www.enpi.dz)

Le dossier de demande d'un logement promotionnel public comprend :

- Une demande d'achat d'un logement promotionnel public, (imprimé fourni par l'ENPI),
- Une copie de la pièce d'identité nationale,
- Un certificat de résidence à l'étranger fourni par les services consulaires,
- Une déclaration sur l'honneur signée par le demandeur et légalisée au niveau du service consulaire du pays de résidence, attestant qu'il n'a pas bénéficié ni lui ni son conjoint, d'un logement public, d'un lot de terrain ou d'une aide financière de l'Etat pour l'acquisition d'un logement ou dans le cadre de l'auto-construction d'un logement (selon modèle élaboré par l'ENPI).

L'inscription préliminaire s'effectue **en ligne**. Il est délivré un récépissé de dépôt comportant un **numéro d'enregistrement** selon l'ordre chronologique de dépôt et un **mot de passe** pour le suivi de l'aboutissement de la demande du souscripteur